

Avis adopté

Séance plénière du 23 avril 2024

Articulation des temps de vie professionnel et personnel : de nouveaux défis

Déclaration du groupe Non-inscrits

Les nombreuses transitions numériques et écologiques passées et en cours nous obligent à nous interroger et renouveler les différents modes existant d'organisation du travail.

De nombreux salariés éprouvent des difficultés pour articuler leur vie professionnelle et personnelle en raison de leurs obligations managériales.

Cette situation peut avoir des conséquences à la fois sur l'investissement professionnel, au niveau de la santé et dans les relations familiales et sociales.

En effet, accorder sa vie personnelle avec sa vie professionnelle signifie pouvoir équilibrer ces deux vies car les salariés aspirent, dorénavant, à une gestion de leurs vies plus souples et moins linéaires.

La résultante de cette réorganisation sera, naturellement, la satisfaction et des conséquences positives sur les performances de l'entreprise.

Les préconisations de cet avis sont donc fondamentales et notre groupe se réjouit de voir qu'elles s'inscrivent dans des transformations sociétales et environnementales.

Nous espérons qu'elles contribueront fortement à faire avancer le débat sur le sujet car il s'agit d'une politique publique à la fois économique, social et environnemental.

Aussi, notre groupe considère que la digitalisation et l'impact de l'intelligence artificielle dans les entreprises doit être pensé et anticipé.

Les nouvelles technologies modifient fondamentalement le travail notamment en termes de productivité et de hiérarchisation des tâches et peuvent donc être un vecteur de conciliation et de recherche de cet équilibre.

Enfin, nous félicitons les rapporteurs, l'administration et les membres de la commission pour ce travail en espérant que lui sera donné les suites qu'il mérite.

Le groupe a voté cet avis.